

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 22 octobre 2013

Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques

Déclaration du groupe de la CGT-FO

Les évolutions des mœurs, la perte de l'influence de la religion ou encore l'émancipation de la femme en lien avec l'augmentation de l'activité féminine, sont autant de facteurs qui ont touché notre société durant le siècle dernier et qui ont eu un impact considérable sur la notion même de famille.

À la famille au sens large, caractérisée par la cohabitation de plusieurs générations, a succédé la famille composée des seuls parents et enfants. Des formes différentes se sont ajoutées dans lesquelles la notion de choix individuel a pris une plus grande part. Face à ces mutations, il était ainsi évident que le CESE s'autosaisisse des conséquences des évolutions contemporaines de la famille, cette dernière étant plus que jamais au carrefour de nombreuses politiques publiques et d'un grand nombre de thématiques sociales.

Une des caractéristiques importantes soulignée par l'avis et le rapport est la progression rapide du nombre de familles monoparentales en France comme en Europe, faisant de la monoparentalité une réalité sociale et non une exception. La précarité économique mais également la précarité psychologique qui ressortent de cette forme de vie familiale nécessitent une meilleure prise en compte par les politiques publiques de leur situation, que ce soit, comme le préconise l'avis, par une augmentation de l'offre en matière d'accueil de jeunes enfants ou par un meilleur accès aux formations professionnelles.

L'autre évolution notable est la place de l'homme au sein de ces nouvelles formes familiales qui est en plein bouleversement, comme l'a montré l'augmentation du nombre de monoparents masculins ou encore les difficultés rencontrées pour une meilleure parité, notamment en cas de séparation. Pour Force-ouvrière, les solutions doivent systématiquement donner la priorité à l'intérêt de l'enfant tout en permettant à chacun des parents d'assumer pleinement ses responsabilités. C'est sous cet angle que la garde alternée doit être envisagée.

Les droits sociaux sont également impactés par les évolutions de la famille et pour Force-ouvrière, le versement de la pension de réversion doit être étendu au-delà des seules personnes mariées, notamment aux partenaires pacsés.

Enfin, le groupe FO tient à souligner que le CESE n'a pas vocation à s'exprimer autrement que sur leurs implications économiques, sociales et environnementales, sur des sujets dont les dimensions psychologiques ou médicales, par exemple, peuvent être déterminantes. Il tient cependant à féliciter grandement le travail et la détermination du rapporteur, qui a su, tout au long des travaux, respecter

notre cadre tel que l'avait d'ailleurs défini le Bureau ainsi que l'équipe administrative pour sa patience et sa disponibilité. Aussi, le groupe FO a voté l'avis.